



Conseil Municipal

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Séance du lundi 24 février 2020

Le lundi 24 février 2020, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au centre culturel «Patrick MASCLET» sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, Maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le lundi 17 février 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 22 - Secrétaire de séance : Mme Frédérique DÉTREZ.

Présents

M. Bruno VANDEVILLE, Mme Frédérique DÉTREZ, M. Serge GIBERT, Mme Laurence MORY, M. Jean Louis POPULAIRE, M. Joël THOREZ, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, Mlle Fatima GHADI, Mme Laëtitia LAURENT, M. Gilles COQUELLE, Mme Nathalie LETENEUR, Mme Martine PINHEIRO, M. Jean FLEURY.

Représentés

M. Guy DUMURE donne pouvoir à M. Serge GIBERT, Mme Béatrice LAURENT donne pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE, Mme Christelle STRUYVEN-DELEPIERRE donne pouvoir à Mme Géraldine MARCHISET.

Absents

M. Pascal BOCQUET, Mme Michèle MAWART, M. Éric STIENNE, M. David LAURY, M. Bertrand MERLIN.

Un enregistrement audio de la séance est effectué.

SECRETARIAT DE SÉANCE

Mme Frédérique DÉTREZ est chargée d'assurer le secrétariat.

PROCÈS VERBAL

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal des réunions du 17 décembre 2019 et du 06 janvier 2020 sont adoptés.

FINANCES LOCALES

1 - Budget principal - Compte administratif

Sur avis de la Commission extramunicipale des Finances en date du 18 février 2020 ;

Considérant que Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence à la 1^{ère} Adjointe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 voix POUR et 2 CONTRE (Madame LETENEUR et Monsieur COQUELLE), **ADOpte** le compte administratif 2019 du budget principal ; lequel peut se résumer comme suit :

| | Investissement | Fonctionnement |
|----------|-----------------------|-----------------------|
| Recettes | 1 656 177,19 € | 2 696 115,43 € |
| Dépenses | 3 323 915,93 € | 1 804 194,16 € |

2 - Budget annexe de la Foire à l'Ail Fumé - Compte administratif

Sur avis de la Commission extramunicipale des Finances en date du 18 février 2020;
 Considérant que Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence à la 1^{ère} Adjointe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 voix POUR et 2 CONTRE (Madame LETENEUR et Monsieur COQUELLE), **ADOpte** le compte administratif 2019 du budget annexe de la Foire à l'Ail Fumé ; lequel peut se résumer comme suit :

| | Investissement | Fonctionnement |
|----------|-----------------------|-----------------------|
| Recettes | 835,00 € | 59 343,22 € |
| Dépenses | 8 791,16 € | 50 372,06 € |

3 - Budget principal - Compte de gestion

Sur avis de la Commission extramunicipale des Finances en date 18 février 2020 ;

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte de gestion 2019 du budget principal, **DÉCIDE** à l'unanimité :

- De déclarer que le compte de Gestion 2019 dressé par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- D'adopter le Compte de Gestion 2019 du Budget principal dressé par Monsieur le Trésorier.

4 - Budget principal - Affectation des résultats

Vu les résultats inscrits au compte administratif du budget principal pour l'année 2019, lesquels sont conformes au compte de gestion ;

Sur avis de la Commission extramunicipale des Finances en date du 18 février 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** d'adopter l'affectation de 1 059 340,38 € en section d'investissement et 198 303,53 € en section de fonctionnement.

5 - Budget annexe de la Foire à l'Ail Fumé - Compte de gestion

Sur avis de la Commission extramunicipale des Finances en date du 18 février 2020 ;

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte de gestion 2019 du budget annexe de la foire à l'Ail Fumé, **DÉCIDE** à l'unanimité :

- De déclarer que le compte de gestion 2019 dressé par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- D'adopter le compte de gestion 2019 du Budget annexe dressé par Monsieur le Trésorier.

6 - Budget annexe de la Foire à l'Ail Fumé : Affectation des résultats

Vu les résultats inscrits au compte administratif du budget annexe de la « Foire à l'Ail Fumé d'ARLEUX » pour l'année 2019, lesquels sont conformes au compte de gestion ;

Sur avis de la Commission extramunicipale des Finances en date du 18 février 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** d'adopter l'affectation de 8 791,00 € en section d'investissement et 180,00 € en section de fonctionnement.

7 - Douaisis Agglo - Fonds OPAH-RU

Vu l'AMI Centre-Bourg

Vu la convention OPAH-RU conclue avec Douaisis Agglo ;

Considérant que Douaisis Agglo a décidé d'apporter son concours financier pour la résorption de friches à hauteur d'une enveloppe de 100 000,00 € ;

Sur proposition de mobiliser cette enveloppe pour :

- La réhabilitation d'un logement vacant comprenant création d'une nouvelle cellule commerciale place du Monument
- La réhabilitation d'un logement vacant et cellule commerciale vacante rue des Lumières
- La création d'un parking ruelle Gros Jean

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- De solliciter l'enveloppe de 100 000,00 € pour les trois projets ci-avant exposés
- De valider le plan de financement global suivant

| Montant HT des dépenses estimées | | Financeurs | Montant de la subvention | % (dépenses estimées) |
|----------------------------------|---------------------|----------------|--------------------------|-----------------------|
| 16 place du Monument | 216 436,26 € | Douaisis Agglo | 100 000,00 € | 22,82% |
| 3 rue des Lumières | 141 200,00 € | Région | 150 318,13 € | 34,30% |
| Parking ruelle Gros Jean | 80 614,00 € | Commune | 187 932,14 € | 42,88% |
| TOTAL | 438 250,26 € | TOTAL | 438 250,26 € | 100,00% |

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision

8 - AMI Centre-Bourg - Ingénierie : part communale

Vu l'AMI Centre-Bourg ;

Vu le projet de convention, ci-annexé, ayant pour finalité de déterminer les modalités pratiques et financières du partenariat entre Douaisis Agglo et la commune d'Arleux pour la réalisation des missions d'ingénierie inscrite dans la convention FNADT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- D'approuver les termes de la convention devant intervenir entre Douaisis Agglo et la Commune d'Arleux pour le cofinancement de la mission ingénierie
- D'approuver le montant de la participation financière communale de 78 307,55 €

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'exécution des présentes décisions

COMMANDE PUBLIQUE

9 - Construction d'une halle de marché

Vu la délibération n°1708, en date du 08 juin 2018, par laquelle le Conseil Municipal décidait de déléguer la maîtrise d'ouvrage à DOUAIS AGGLO dans le cadre du projet de construction d'une halle de marché, Grand'rue ;

Vu la délibération n°1550 – article 4 – en date du 09 mars 2017 portant délégation au maire pour la passation des marchés de travaux ;

Vu la Commission pour les marchés à procédure adaptée en date du 24 février 2020 ;

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée de l'attribution de chaque lot comme suit :

| N° Lot | Estimation HT | Attributaire | Montant HT |
|---------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| 1 – Gros œuvre | 201 200,00 € | C4M SARL | 145 096,55 € |
| 2 – Charpente bois | 87 500,00 € | SARL AmBois | 73 510,60 € |
| 3 – Couverture | 56 900,00 € | CHOQUET COUVERTURE SAS | 56 894,37 € |
| 4 – Serrurerie | 16 100,00 € | SARL OLIVIER | 15 318,00 € |
| 5 – Plomberie - VMC | 17 000,00 € | CVCA Énergies | 10 908,66 € |
| 6 – Électricité | 55 550,00 € | SAS DANIEL DEVRED | 57 463,60 € |
| 7 - Finitions | 16 720,00 € | SARL CARROBAT C | 12 000,00 € |
| Total | 450 970,00 € | | 371 191,78 € |

DOMAINE ET PATRIMOINE

10 - Acquisition parcelle ZI 514 (ex 171p) Chemin des Croix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- De confirmer l'acquisition de la parcelle ZI 514 pour 26 m²
- De confirmer le prix de cession à 1,00 € le m²
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision

11 - Convention d'aménagement des trottoirs le long des RD 47 et 65

Vu les travaux d'aménagement des espaces publics le long de la route départementale 65 dans le cadre du programme de revitalisation du centre-bourg ;

Vu les travaux d'aménagement d'un trottoir, dit « voie mixte », le long de la route départementale 47 dans le cadre du programme de mise en accessibilité des espaces publics ;

Vu les travaux d'installation de feux tricolores, dit « feux comportementaux », rue Salvador Allende ;

Considérant qu'une convention doit être conclue entre le Département et la Commune afin de définir les modalités techniques, administratives et financières ainsi les obligation en matière d'exploitation et d'entretien de la Commune ;

Vu le projet de convention joint en annexe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- De conclure avec le Conseil Général la convention susmentionnée
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit document ci-annexé

12 - Bilan des acquisitions et cessions

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal **ADOpte** le bilan 2019 des acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels tels que présenté.

État des acquisitions immobilières

| N° parcelle | Superficie | Cédant | Prix | Frais | Date |
|---|----------------------|-------------------|--------------|--------------|-------------|
| D 317p | 163 m ² | DELMOTTE-LANCIAUX | 13 040,00 € | 2 100,00 € | 18/09/19 |
| D 825 et D 831 | 1 173 m ² | CAUDRON | 2 346,00 € | 650,00 € | 31/05/19 |
| HLL C 1507 lieudit « Le Becquet » | | DELHALLE | 500,00 € | - | 06/05/19 |
| D 1904 | 625 m ² | PORA | 150 000,00 € | | 13/03/19 |

TOTAL : 167 986,00 €

État des cessions

Néant

État des échanges

Néant

DÉCISIONS DIRECTES

13 - Déclarations préalables

TRAVAUX AUTORISES

DP 059 015 19 O 0034 - 151 rue des Iris - Abri de jardin

TRAVAUX REFUSES

DP059 015 19 O 0032 - 1 rue du Bias - Panneaux photovoltaïques : incohérence des plans

14 - Permis de construire

PERMIS ACCORDES

PC5901517O0017M01 - 2 à 16 rue Jacques Duclos - Permis Modificatif suite à la vente d'une parcelle

PC05901519O0006 - 16 place du monument - Restructuration d'une maison individuelle avec création d'un commerce en REZ.

PERMIS REFUSES

PC 059 015 19 O 0018 - 172 rue André Joseph Leglay - Abri de jardin : recours obligatoire à un architecte

PC 059 015 19 O 0017 - 181 rue de Brunémont – Carport : Non-respect de la distance d'implantation avec la limite séparative

PERMIS ANNULES

PC059 015 19 O 0005 - Résidence du Petit Marais Rue Simone VEIL - Nouvelle construction, maison plain-pied de type contemporain : Annulation pour dépôt nouveau permis suite vente parcelle pour partie

PERMIS D'AMENAGER ACCORDE

PA 059 015 12 D0001 M08 - Rue Salvador Allende « Domaine des Fucus » - suppression, création de lot, modification de la surface de plancher

PA 059 015 19 O 0002 - Rue du Marais - Lotissement de 37 parcelles

15 - Déclarations d'intention d'aliéner

IMMEUBLE : 3 rue de la Poste - 44 rue du Marais - 52 rue de Douai - 34 rue du Bollard - 425 rue André Joseph Leglay - 447 Chemin des Croix - 31 rue de la Poste - 43 rue Molusson

DIVERS

16 - SIRA - Renouvellement de la convention RAM

Sur proposition de renouveler ladite convention pour l'année 2020 et selon les mêmes modalités (cf. annexe)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- Décider de renouveler pour l'année 2020 l'adhésion au service Relais Assistants Maternels « Les Petits Lutins »
- Accepter les modalités de renouvellement comme ci-annexé
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention devant intervenir ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente décision

**Vu, le secrétaire de
séance, Mme Frédérique
DÉTREZ**